

LE PAYS DE SAINT-MALO ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE SAINT-MALO



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



[1. biodiversité et milieux naturels](#)



[2. qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



[3. prélèvement des ressources naturelles](#)

[4. production et consommation énergétique](#)



[5. risques naturels et technologiques](#)



[6. production de pollution et qualité des milieux](#)



[7. déchets](#)

[8. implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de SAINT-MALO regroupe 5 Communautés de communes :

- la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Malo (72 932 habitants) ;
- la Communauté de communes de la baie du Mont-St-Michel (7 674 habitants) ;
- la Communauté de communes de la côte d'Emeraude, Rance et Frémur (16 186 habitants) ;
- la Communauté de communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la baie du Mont-St-Michel (12 079 habitants) ;
- la Communauté de communes de la Bretagne Romantique (23 946 habitants).

En outre, 4 communes ne participent à aucun Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.

Sa population (149 360 habitants au dernier recensement, + 4,7 % en 10 ans) se répartit entre :

- 4 agglomérations principales :
 - ♦ SAINT-MALO : 50 675 habitants,
 - ♦ DINARD : 10 430 habitants,
 - ♦ CANCALE : 5 203 habitants,
 - ♦ COMBOURG : 4 850 habitants.
- et 67 communes qui regroupent ensemble 52 % de la population du Pays.

Plusieurs entités doivent être distinguées :

- les espaces urbains : SAINT-MALO et DINARD,
- le pays légumier : cantons de SAINT-MALO et CANCALE (où les surfaces consacrées aux légumes atteignent 35 à 50 % de la superficie agricole utile), de CHATEAUNEUF et DINARD (9 à 11% de la SAU),
- les cantons où prédominent les terres labourées (53 à 60 % de la SAU sur HÉDÉ - TINTÉNIAC - DOL-DE-BRETAGNE),
- les cantons où l'on observe une quasi-parité entre terres labourées et surfaces en herbe (COMBOURG),
- un secteur particulier, les polders, où la céréaliculture domine.

Par ailleurs, le littoral accueille une importante activité conchylicole (estuaire de la Rance, baie du Mont-Saint-Michel, anse du Lupin). Les exploitations ostréicoles et mytilicoles occupent une surface de 1 400 ha (sur le DPM).

Avec ses 100 kilomètres de côtes, le Pays de SAINT-MALO est largement tourné vers la mer. Son littoral présente une richesse patrimoniale exceptionnelle - estuaires, vasières, pré-salés, dunes, falaises, ... - accueillant une flore et une faune remarquables, le pays intérieur étant marqué par de grands étangs.

1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS



• **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le territoire du Pays de Saint-Malo :

- 44 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface totale de près de 2 800 ha regroupant à la fois des milieux littoraux (vasières, falaises, îlots, prés salés, pelouses) et des milieux « intérieurs » (étangs, forêts, marais). A noter que 24 étangs sont répertoriés en ZNIEFF de type 1,
- 7 ZNIEFF de type 2, pour une surface totale de près de 64 000 ha (forêts, étangs, grands ensembles tels que la baie du Mont-Saint-Michel et l'estuaire de la Rance),
- 3 tourbières d'intérêt régional, associées à des étangs,
- 2 Zones d'Importance Communautaire (ZICO) pour les oiseaux : la baie du Mont-Saint-Michel (~ 63 700 ha) et les îles de la Colombière et de la Nellière,
- 1 site géologique remarquable (pointe de Meinga),
- 2 sites remarquables pour les chauves-souris, la Garde Guérin à ST-BRIAC-SUR-MER, et la presqu'île Besnard à ST-COULOMB.



• **Les sites protégés**

5 sites sont soumis à un arrêté préfectoral de Conservation des biotopes à BAGUER-PICAN, DINARD, EPINIAC, LANCIEUX, SAINT-BRIAC.

La baie du Mont-Saint-Michel est classée en Zone de Protection Spéciale (ZPS), et a été désignée par l'État au titre de la Convention RAMSAR (zone humide d'importance internationale).

On dénombre 22 sites classés au titre de la loi de 1930, notamment la côte d'Emeraude et la baie du Mont-Saint-Michel, et 18 sites inscrits.

L'action du Conservatoire du Littoral se développe sur 3 sites :

- l'anse du Verger (44 ha) à CANCALE,
- la pointe de Meinga, la pointe de la Garde et l'île Besnard (~ 42 ha) à SAINT-COULOMB et à SAINT-MALO,
- la pointe du Nick et la pointe du Décollé (8 ha) à SAINT-LUNAIRE.

Le Département d'Ille et Vilaine a acquis sur le Pays de Saint-Malo 21 sites au titre des Espaces Naturels Sensibles.



• **Les dispositifs de gestion en place**

Le Pays de Saint-Malo accueille 5 Sites d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 pour une superficie totale de 29 300 ha :

- l'estuaire de la Rance,
- baie de LANCIEUX - baie de l'Arguenon - côte de SAINT-BRIAC à DINARD,
- baie du Mont-Saint-Michel,
- étangs du canal d'Ille et Rance,
- la côte de CANCALE à PARAMÉ.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le patrimoine naturel est exceptionnel,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de cette richesse et un consensus pour le maintien de sa qualité sont réels,
- (+) le niveau atteint en matière de protection et de gestion est satisfaisant,
- (-) l'espace littoral subit une surfréquentation,
- (-) les inventaires des milieux marins restent insuffisants.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ La mise en œuvre de la directive « Habitats » Natura 2000 et les progrès méthodologiques que l'on peut en attendre :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.
- ♦ La mise en œuvre de l'Opération « Grand Site » sur la baie du Mont-Saint-Michel.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols est réglementé par un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 49 communes (soit près de 70 % des communes du Pays). Pour 22 d'entre elles, le PLU est en révision. La transcription des espaces remarquables littoraux (L 146-6) dans les POS/PLU n'est pas achevée. Par ailleurs, pour 4 communes, un PLU est en élaboration. Une commune dispose d'une carte communale, et pour 17 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de près de 13 % entre 1990 et 1999, la part du logement individuel s'établissant à 68 % de l'ensemble des logements. Globalement sur le Pays, les résidences secondaires représentent 22 % des logements. Ce taux atteint 50 % dans les communes du pôle balnéaire (SAINT-BRIAC et SAINT-LUNAIRE).

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 24 des 71 communes du Pays, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé.



• **Patrimoine**

La richesse patrimoniale du Pays de Saint-Malo est reconnue. En effet, on dénombre 37 édifices (classés Monuments Historiques) sur 22 communes, dont 10 dolmens, 9 édifices religieux, 17 édifices civils, 1 calvaire. COMBOURG bénéficie du label « Petite cité de caractère ».

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Saint-Malo est accessible par les grandes infrastructures : le rail (ligne RENNES - ST-MALO et la ligne RENNES-CAEN), la route (RN 137 à 2 x 2 voies - axe nord-sud, RN 176 à 2 x 2 voies à terme - axe est - ouest), la mer (terminal maritime), l'air (aéroport DINARD - PLEURTUIT).

A noter la saturation des axes routiers notamment en été sur la bande côtière.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays de Saint-Malo offre une grande diversité de paysages - maritimes, littoraux, ruraux - pour une grande part remarquables, voire emblématiques pour certains sites,
- (+) le patrimoine historique est tout aussi important,
- (+) les sites remarquables, notamment littoraux, sont protégés,
- (+) le territoire est couvert à près de 70 % par des documents d'urbanisme opposables (à 100 % sur le littoral),
- (-) la consommation d'espace littoral par l'habitat diffus ou peu dense est importante,
- (-) la pression foncière, notamment sur le littoral, est forte,
- (-) des paysages ruraux sont à entretenir, voire à réhabiliter,
- (-) des difficultés de circulation sur la bande côtière existent,
- (-) la desserte ferroviaire est peu performante.

→ **OPPORTUNITÉS**

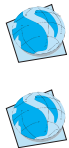
- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).
- ♦ Elaborer un plan de déplacement.
- ♦ Améliorer la desserte ferroviaire.



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

• Les prélèvements d'eau



Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
AEP-Alimentation en Eau Potable (2001)	5	8 318 300	3	538 900
Industriel (2001)	0	-	1	22 700
Irrigation* (2000)	3	25 500	4	119 400

* Surface irriguée : 120,50 ha.

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est satisfaisante du point de vue des taux de nitrates : leur taux est inférieur à 25 mg/l sur plus des 2/3 du territoire du Pays. Il est compris entre 25 et 40 mg/l au sud-ouest du Pays.

L'état d'avancement de la mise en place des périmètres de protection des captages A.E.P. situés sur le territoire s'établit comme suit :

- eaux de surface : aucune procédure n'est achevée (5 retenues),
- eaux souterraines : pour 3 captages, la Déclaration d'Utilité Publique est intervenue ; la procédure reste à achever pour 3 captages.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) la qualité de l'eau distribuée est préoccupante au sud-ouest du territoire,
- (-) la mise en place des périmètres de protection de captages AEP est faiblement avancée,
- (-) la pression foncière, notamment sur le littoral, est forte,
- (-) les variations de consommation d'eau au cours de l'année sont fortes.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Accélérer la mise en place des périmètres de protection des captages AEP.
- ♦ Sensibiliser les usagers à une utilisation rationnelle et économe de l'eau.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Le Pays de Saint-Malo accueille l'usine marémotrice de la Rance. On ne dénombre aucune chaufferie au bois sur le territoire du Pays.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le climat doux est un atout,
- (+) le potentiel éolien mériterait d'être précisé.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire et habitat dispersé,
 - éolien : réflexion à mener pour élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens,
 - bois - énergie.
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Risques naturels**

- 13 communes sont soumises au risque inondation,
- 2 communes sont exposées au risque mouvement de terrain (stabilité des coteaux),
- 1 commune est exposée au risque feu de forêt.

- **Risques technologiques**

- 3 communes sont soumises au risque industriel,
- c'est le risque « Transport de Matières Dangereuses » qui apparaît le plus important : 34 communes y sont exposées,
- sur 6 communes, le risque barrage est identifié, le risque rupture de digue sur 6 communes également,
- 1 établissement industriel (stockage GPL) à DOL-DE-BRETAGNE est soumis à la directive « SEVESO II ».

- **Autres risques**

- on recense à Saint-Malo un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98,
- les côtes sont vulnérables à la pollution maritime.

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (-) le linéaire côtier est vulnérable à toute pollution venant de la mer : pollution massive (hydrocarbures notamment), ou pollution par macro-déchets.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Sensibiliser les navigateurs (professionnels, plaisanciers) à la maîtrise des rejets en mer : actions de proximité dans les ports, associations de plaisanciers.
- ♦ Mener une réflexion d'ensemble sur les modalités de nettoyage des plages l'été, avec pour objectif le respect de l'habitat naturel que représente la « végétation annuelle de laisses de mer ».



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **L'air**

On ne recense sur le Pays de Saint-Malo aucun établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air).

• **Les sols**

- 3 sites dont les sols sont pollués sont recensés : un stockage d'hydrocarbures à SAINT-MALO (travaux réalisés, mise en place d'un dispositif de suivi) et 2 anciennes usines à gaz à SAINT-MALO (études et travaux menés) et à DINARD (travaux complémentaires à réaliser),
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
 - ♦ 15 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) avec une production supérieure à 170 kg-N/ha/an,
 - ♦ 14 communes présentent une production d'azote animal comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an, 42 communes une production inférieure à 140 kg-N/ha/an.



• **Les eaux littorales**

Sur 3 sites, dans l'estuaire de la Rance, des proliférations d'algues vertes ont été constatées (1 à 3 fois par an).

Des observations réalisées par IFREMER en 2002 dans le cadre du réseau REMI (surveillance microbiologique des coquillages), il résulte :

- sur le site de CANCALE, on observe un maintien de la qualité générale, avec une amélioration de la qualité des moules (en 1 point) et des huîtres (en 1 point).
- au niveau de la Rance, aucune tendance significative n'est détectée, si ce n'est une amélioration de la qualité des coques en 1 point.

Concernant la qualité bactériologique des plages, la situation en 2001 était la suivante :

- ♦ eaux conformes de bonne qualité : 22 plages,
- ♦ eaux conformes de qualité moyenne : 25 plages,
- ♦ eaux pouvant être momentanément polluées : 2 plages,
- ♦ eaux de mauvaise qualité : néant.



• **Les eaux continentales**

On dénombre 5 établissements agroalimentaires soumis à autosurveillance eau : 3 à SAINT-MALO (rejet dans la Rance), 1 à DOL-DE-BRETAGNE (rejet dans le Couesnon), 1 à TINTÉNIAC (rejet dans le canal d'Ille et Rance). Pour tous ces établissements, les rejets interviennent via une station d'épuration collective.

Sur le territoire du Pays, 48 stations d'épuration collectives sont recensées, tous dispositifs confondus, pour une capacité globale de 252 150 équivalent-habitant (dont celle de SAINT-MALO de 122 000 éqh), répartie comme suit :

- supérieure ou égale à 20 000 éqh : 2 stations,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 3 stations,
- de 5000 à moins de 10 000 éqh : 2 stations,
- de 2000 à moins de 5000 éqh : 10 stations,
- inférieure à 2000 éqh : 31 stations.

Du point de vue physicochimique, la qualité des eaux de surface est la suivante :

- matières organiques et oxydables : mauvaise à passable (Frémur), mauvaise (le Linon), mauvaise et très mauvaise (Biez Jean, Meleuc) ;
- matières azotées (hors nitrates) : bonne (le Linon), passable (Frémur) ;
- nitrates : mauvaise qualité de manière générale ;
- matières phosphorées : bonne (canal d'Ille et Rance), passable (le Linon), mauvaise à très mauvaise (les côtières de la baie de CANCALE), très mauvaise (Frémur).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les rejets atmosphériques sont limités,
- (+) la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués est bien avancée,
- (-) production d'azote animale excédentaire pour 21% des communes, préoccupante pour 20% d'entre elles,
- (+) l'équipement des communes en dispositifs d'assainissement est correct,
- (-) les marées vertes sur un littoral très touristique sont fréquentes,
- (-) le recours généralisé des industriels aux stations d'épuration collectives provoquent des risques de dysfonctionnement de ces stations et crée ainsi une forte pression des rejets sur les milieux aquatiques,
- (-) la qualité des eaux de surface continentales est mauvaise.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achèvement de la réhabilitation des sites dont les sols sont pollués.
- ♦ Poursuite de la résorption des excédents d'azote.
- ♦ Mise en place d'opérations bassin versant.
- ♦ Poursuite des efforts concernant l'assainissement (nouvelles stations, stations industrielles, surveillance et amélioration de l'efficacité des stations existantes).





7. LES DÉCHETS

→ ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- 4 centres de transfert,
- 1 centre de tri,
- 1 unité de tri-compostage,
- 12 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur 56 communes (nombre total de communes : 71), à l'initiative de 5 structures.

Concernant les 28 décharges recensées, 3 sont réhabilitées, 25 ne le sont pas (une étude est en cours pour 3 décharges).

- **Déchets industriels spéciaux (D.I.S.)**

Un établissement industriel produit des D.I.S. soumis à « autosurveillance déchets » (entretien d'avions à PLEURTUIT - 89 T/an).

→ FORCES ET FAIBLESSES

- (+) un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la collecte sélective existe,
- (-) la collecte sélective n'est pas généralisée à tout le territoire,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) l'accroissement de la population sur la bande côtière lors de la saison touristique constitue une contrainte forte pour le dimensionnement des dispositifs de traitement et la logistique de collecte,
- (-) aucun centre de stockage de classe 3 n'existe,
- (-) le programme de réhabilitation des décharges est faiblement avancé.

→ OPPORTUNITÉS

- ♦ Généraliser la collecte sélective à tout le territoire, et développer corrélativement le tri.
- ♦ Poursuivre la réhabilitation des décharges.
- ♦ Engager une réflexion globale quant aux besoins en centre de stockage.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

Sur le Pays de Saint-Malo, on recense :

- 1 structures d'éducation à l'environnement :
 - ♦ Bretagne Emeraude à LANCIEUX,
- 5 associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement :
 - ♦ l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de PLEURTUIT (action sur 8 communes),
 - ♦ l'Association de la Côte d'Emeraude pour l'environnement et le cadre de vie (action sur 14 communes riveraines de la baie du Mont-Saint-Michel),
 - ♦ l'Association de protection du cadre de vie et de l'environnement (zone côtière du département d'Ille-et-Vilaine),
 - ♦ le Cercle des amis de la Côte d'Emeraude (action sur 1 commune),
 - ♦ les Amis de Dinard St-Enogat (action sur 4 communes).
- 1 entreprise certifiée ISO 14001.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) les structures d'éducation à l'environnement sont en faible nombre,
- (+) les associations agréées développent essentiellement leur action sur l'espace côtier, lequel fait l'objet de fortes pressions,
- (-) les entreprises semblent peu motivées par le « management environnemental ».

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer l'éducation à l'environnement en prenant comme support les grands milieux naturels emblématiques du Pays (baie, falaises, étang, forêt, espaces littoraux et estuaires ...).
- ♦ Sensibiliser les acteurs économiques au management environnemental.
- ♦ Elaborer une Charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
- ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.
- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
- ♦ affirmer comme priorité l'arrêt de la consommation d'espace sur le littoral,
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.
- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
- ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux,
- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
- ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ poursuivre les inventaires des milieux marins,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.
- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
- ♦ généraliser la collecte sélective des déchets,
 - ♦ renforcer la sélectivité de la collecte des déchets,
 - ♦ identifier les besoins en centres de stockage et en créer,
 - ♦ agir dans les bassins versants pour maintenir la qualité des eaux de surface,
 - ♦ accélérer la mise en place des périmètres de protection des captages AEP,
 - ♦ inviter les établissements agroalimentaires à s'équiper en stations d'épuration autonomes,
 - ♦ sensibiliser les navigateurs pour la maîtrise des rejets en mer.
- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
- ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.

Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
 - ♦ Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org.

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

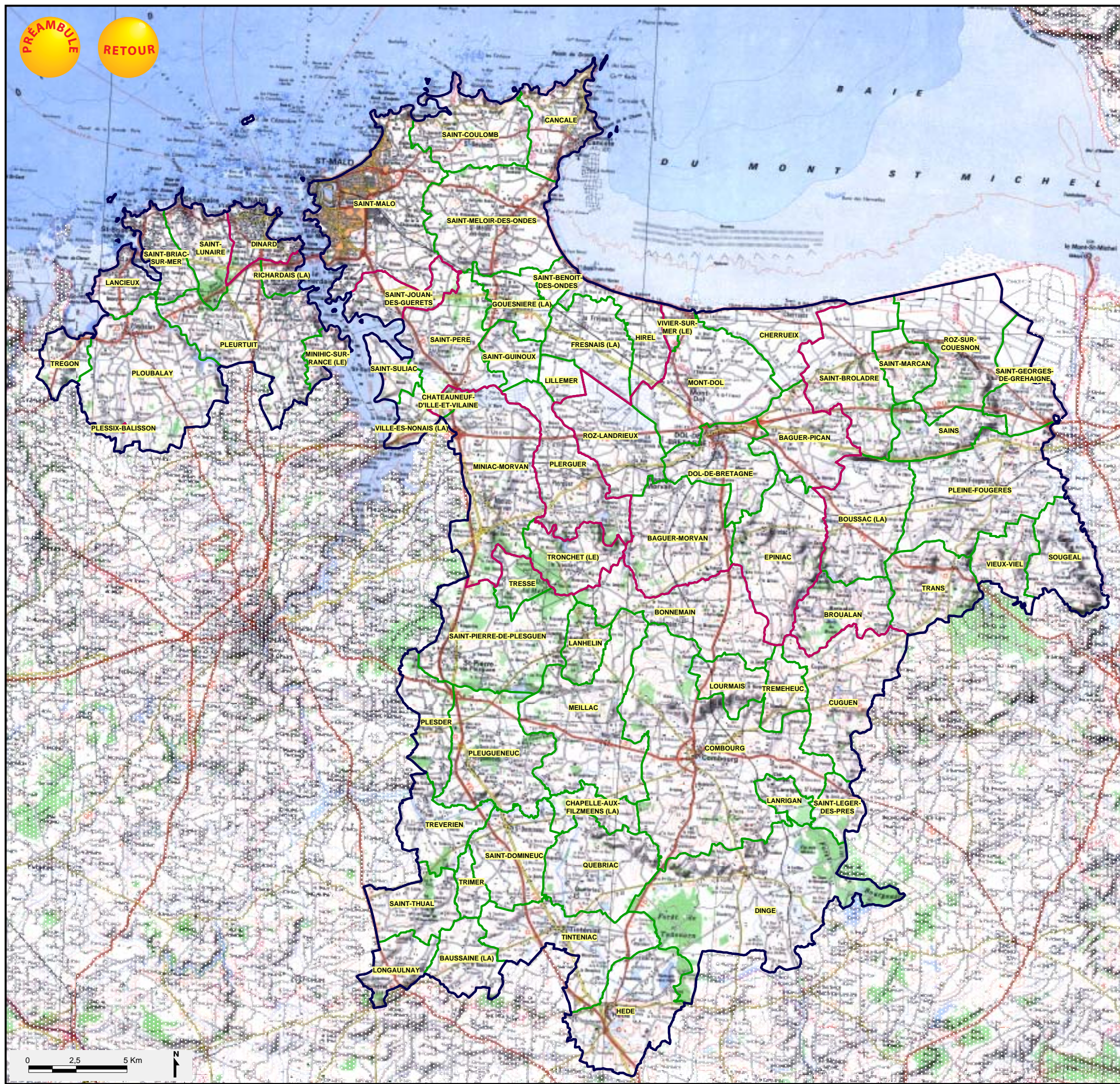
- Déchets
 - ♦ Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>

PREAMBULE

RETOUR



PROFIL ENVIRONNEMENTAL - PAYS DE SAINT-MALO -

Légende

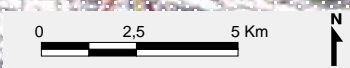
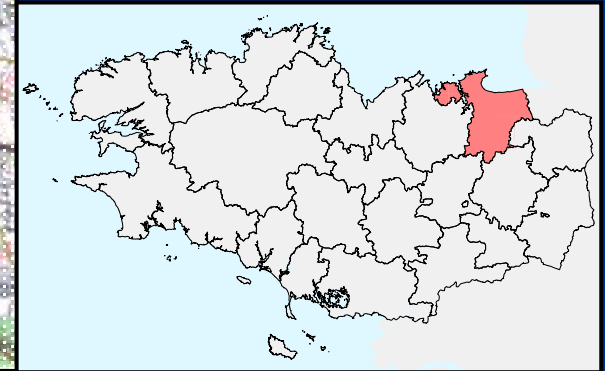
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



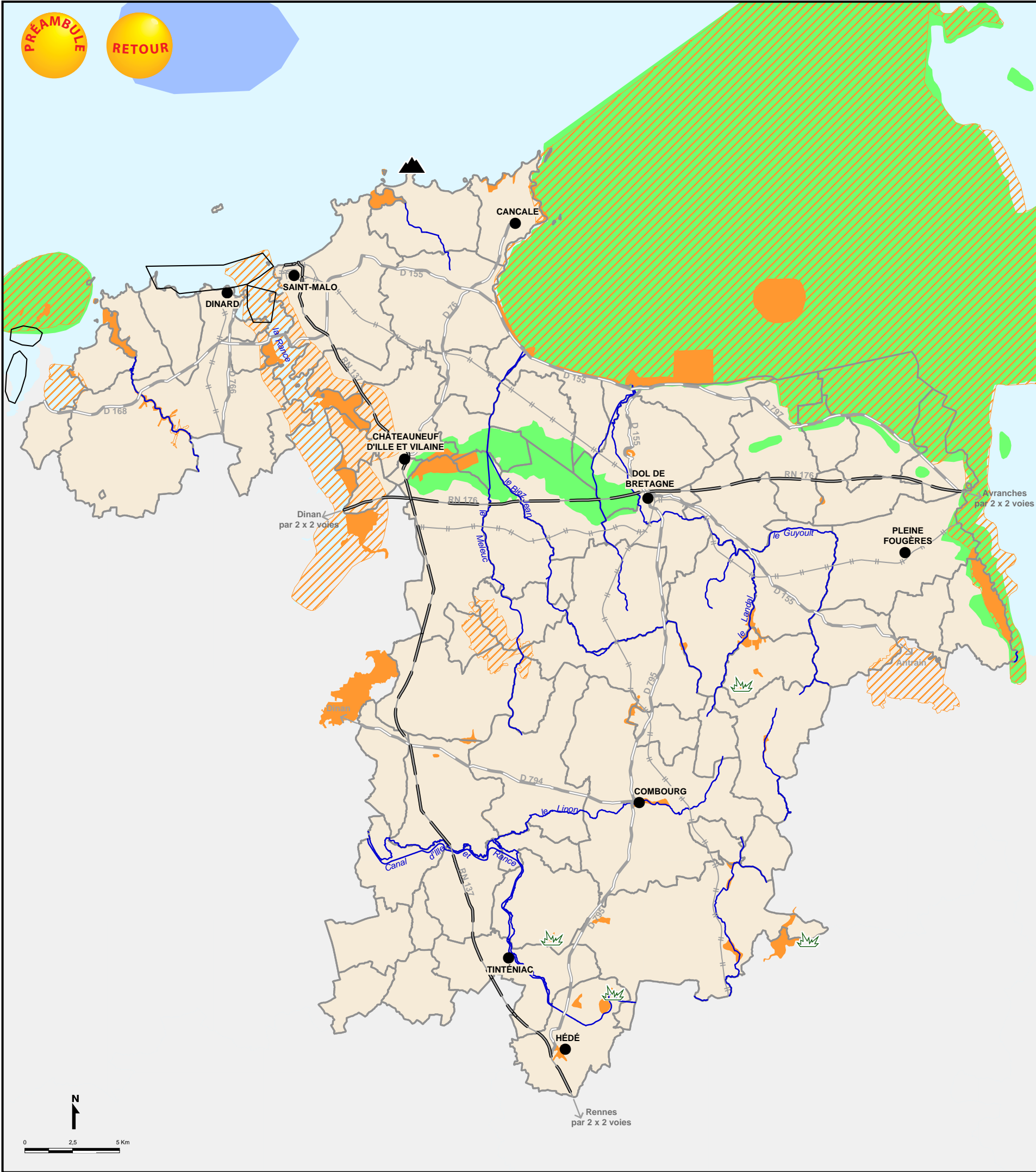
PREAMBULE

RETOUR

PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-MALO -

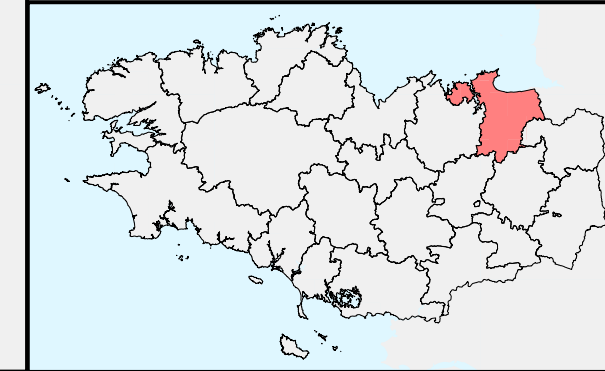
Biodiversité et milieux naturels - Éléments de connaissance des milieux -



- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

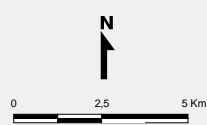


Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



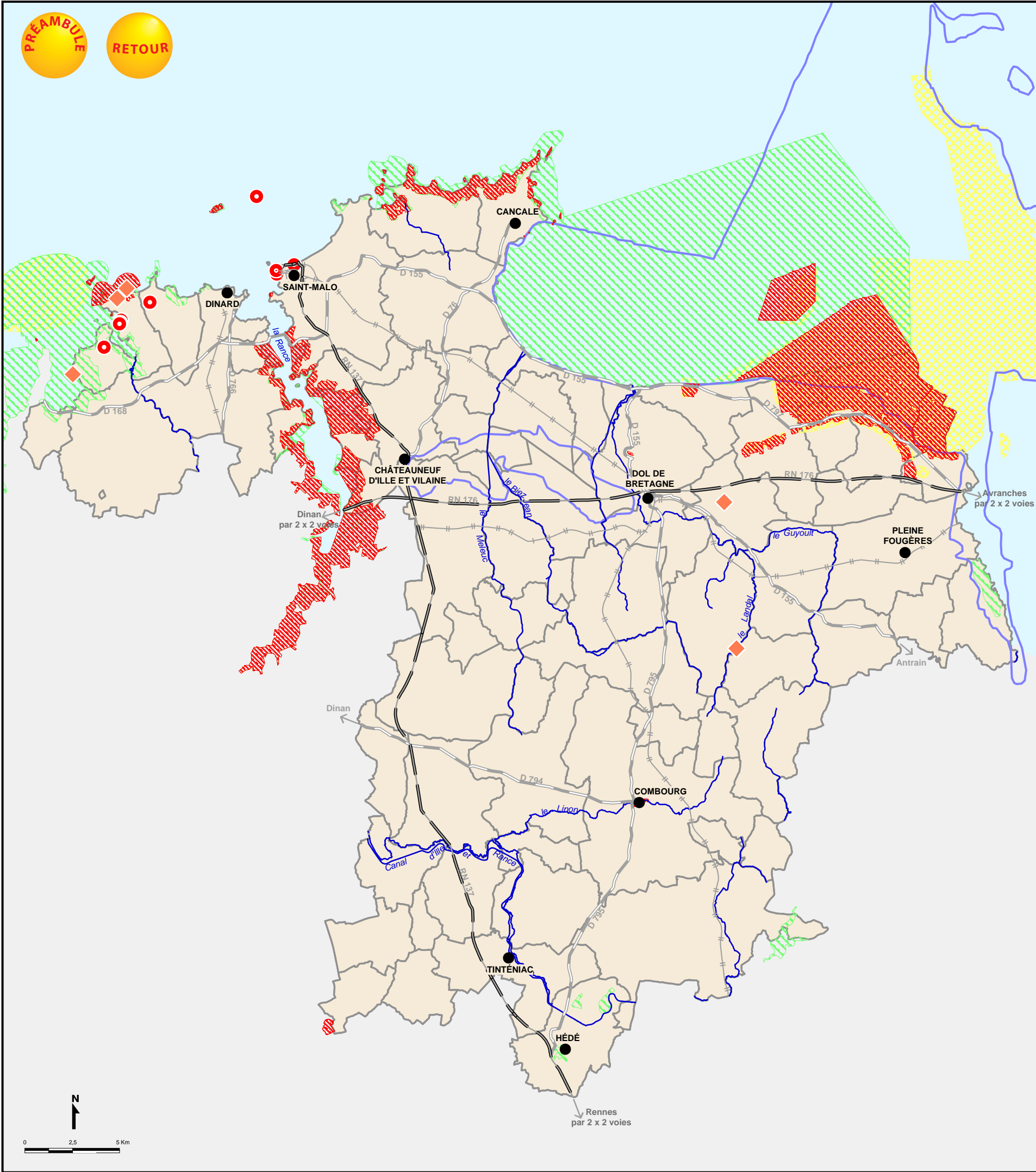
PREAMBULE

RETOUR





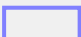
PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-MALO -



Biodiversité et milieux naturels - Éléments de protection et de gestion des milieux -




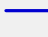



ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

-  Arrêté de biotope
-  Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
-  Réserve naturelle
-  Zone de Protection Spéciale
-  Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

-  Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
-  Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

-  Limite communale
-  Cours d'eau
-  Axe 2 x 2 voies
-  Autre route principale
-  Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003





ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

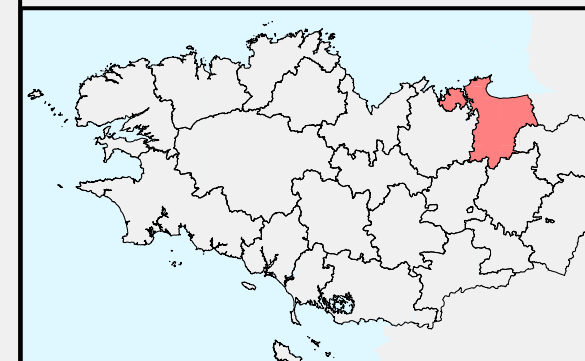
- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère

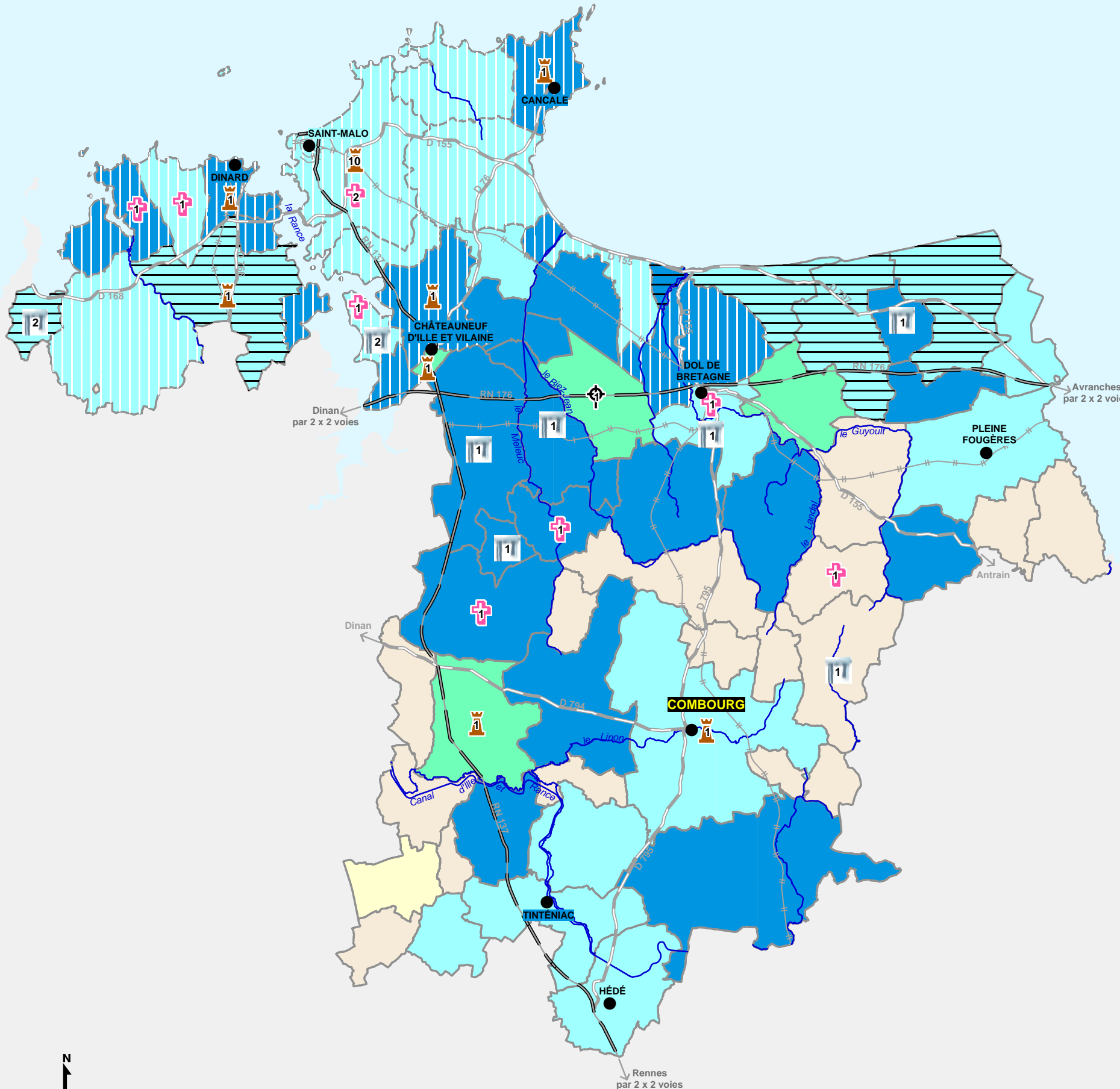
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 22 et CG 35 (PRIE)
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

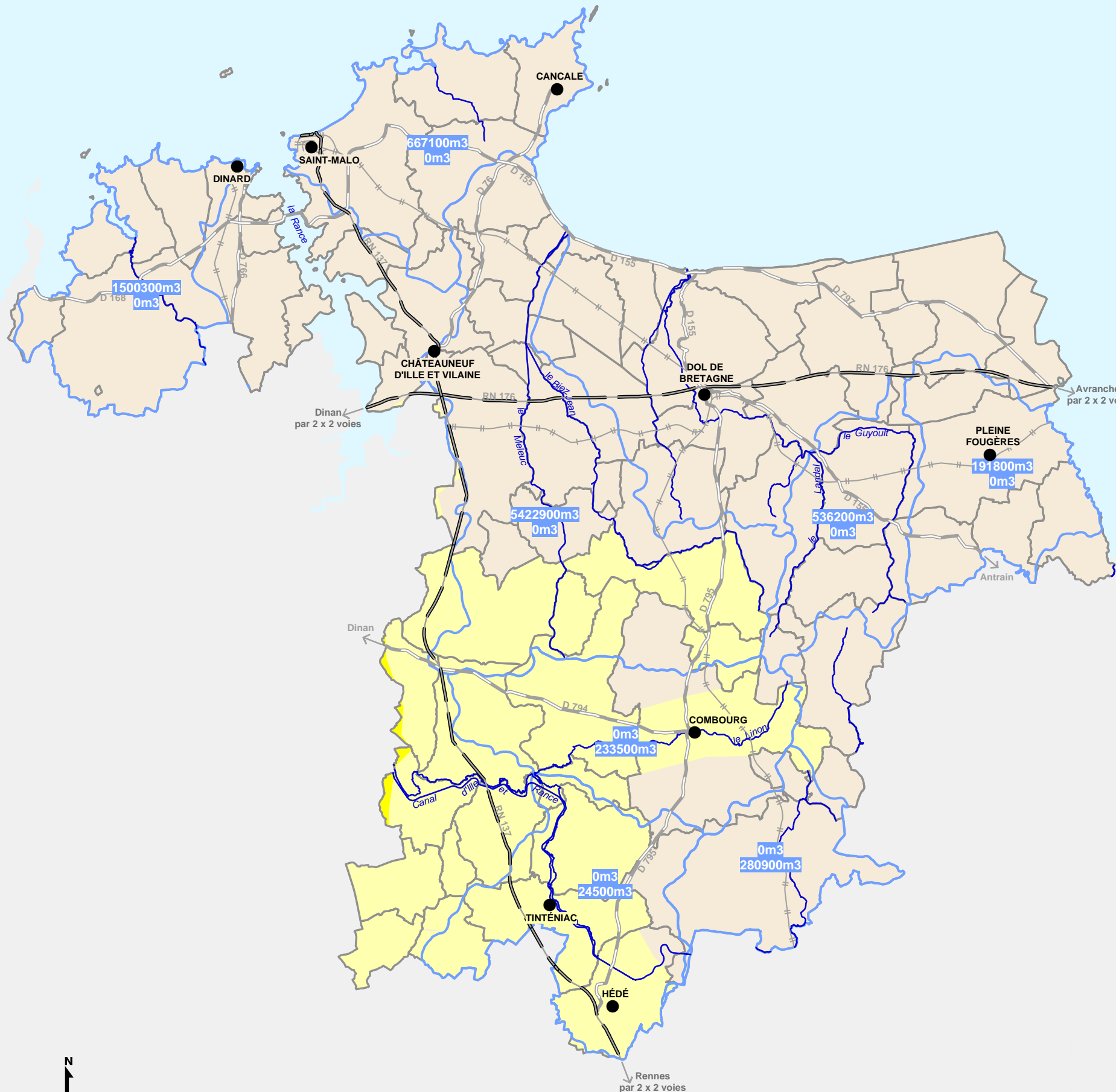




PROFIL ENVIRONNEMENTAL

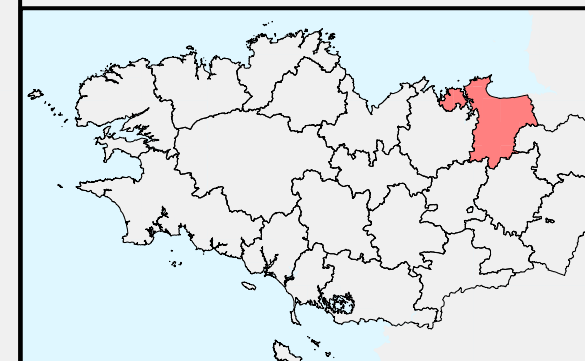
- PAYS DE SAINT-MALO -

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

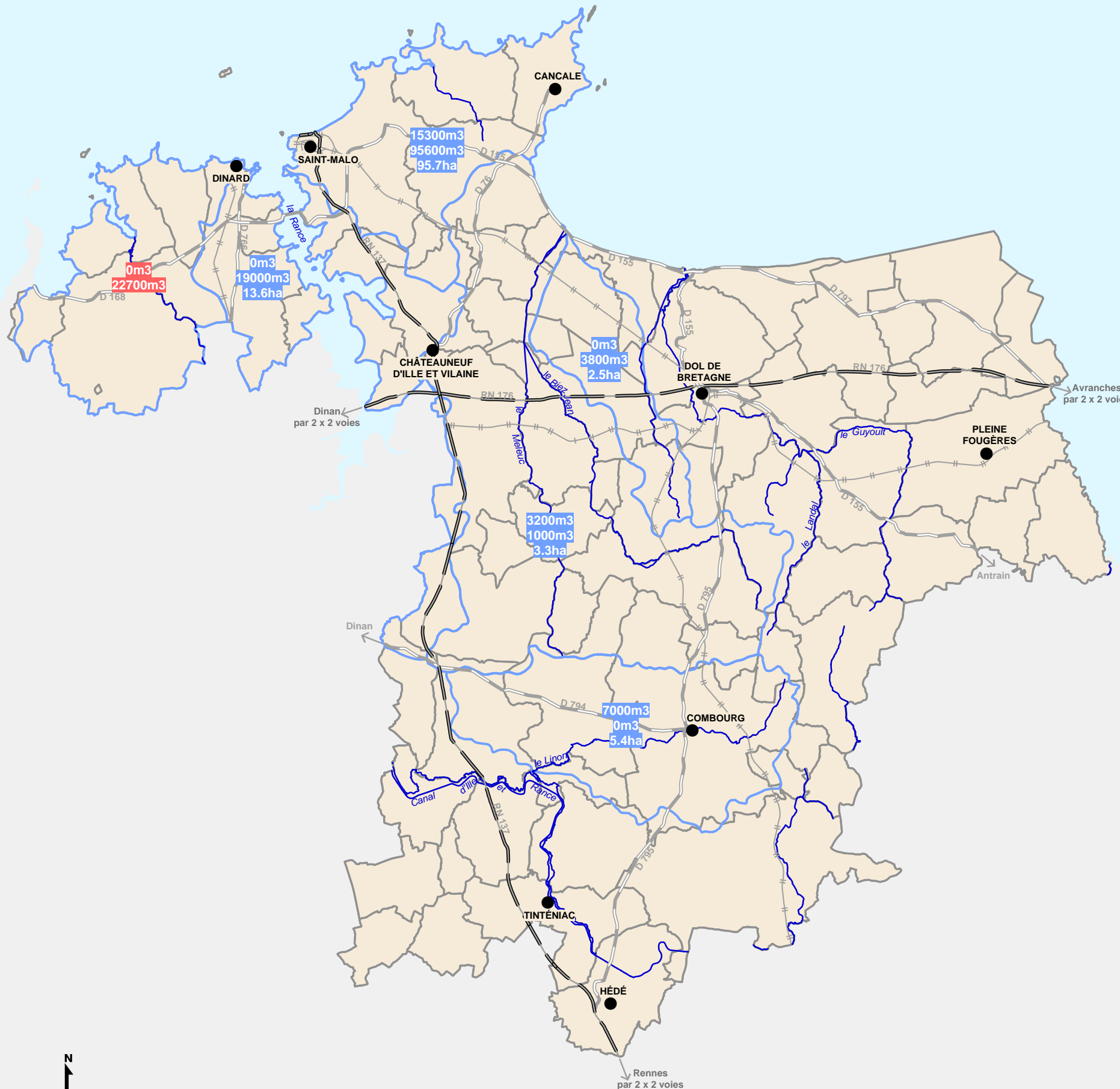
- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-MALO -

Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
 Y m³ Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

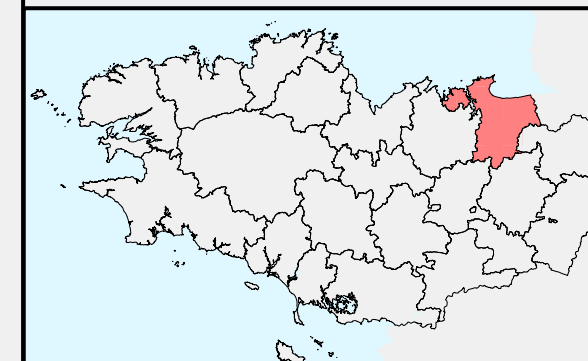
données 2000

X m³ Eau de surface
 Y m³ Eau souterraine
 Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS

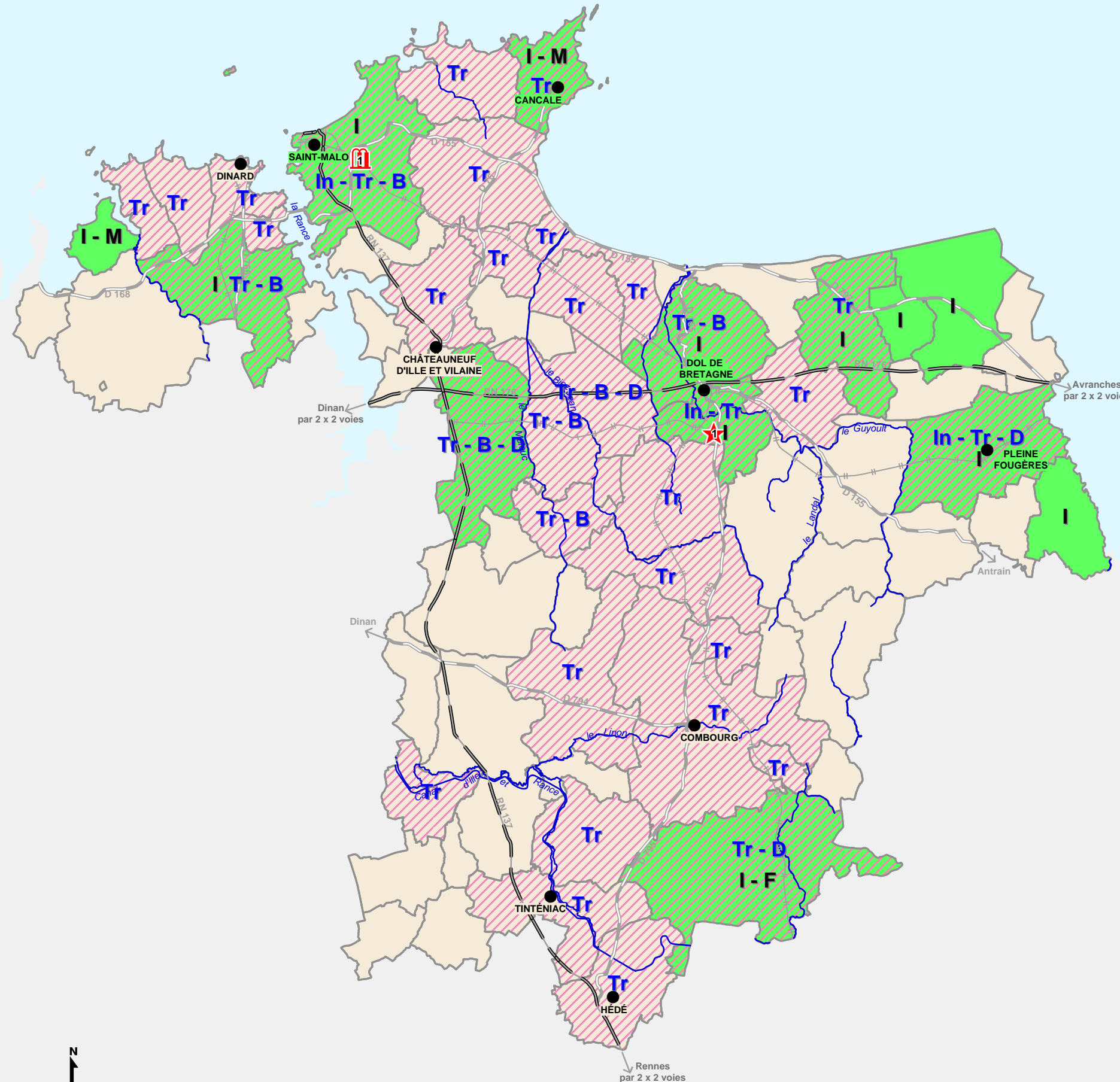
CERESA
 Le Pont - Route de la Rivière
 35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-MALO -

Risques naturels et technologiques majeurs



RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

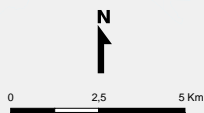
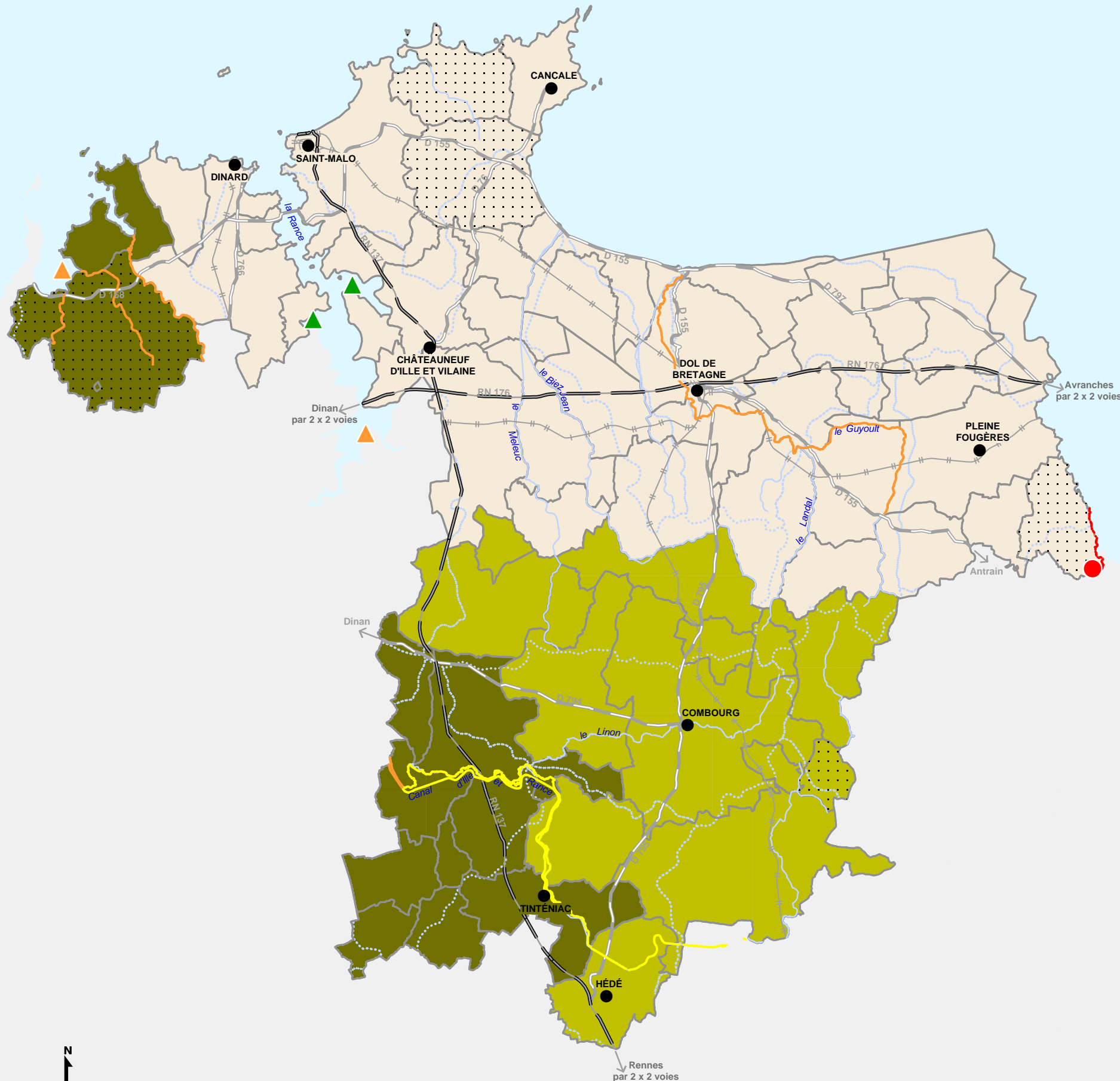
- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
 - Fond - BD carthage
 - Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
 - DIREN



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE SAINT-MALO -

Altération des milieux par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- ——— Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- ——— Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- ——— Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- ——— Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- ——— Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

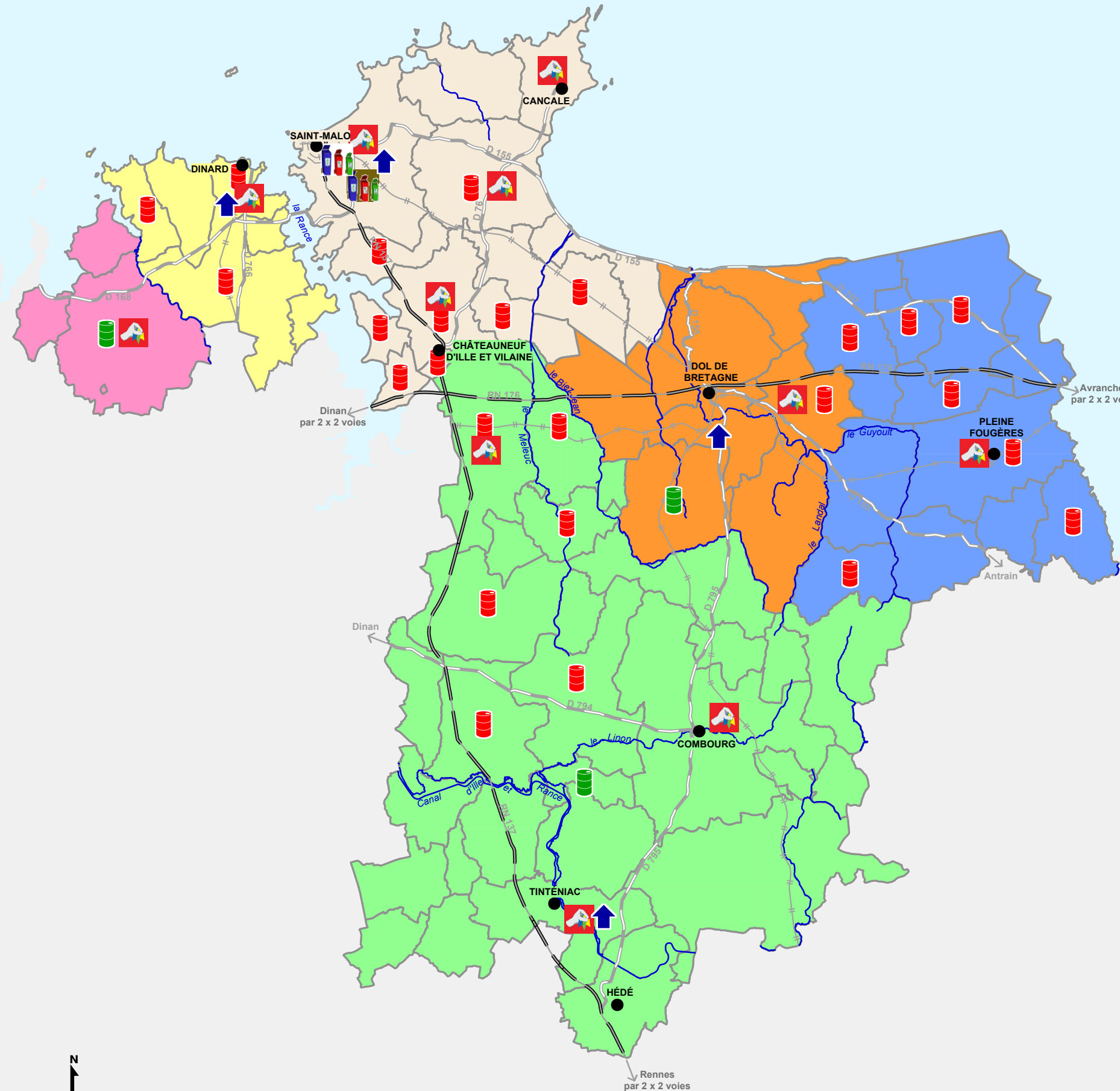
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE



INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC Baie du Mont
- CC pays de Dol
- SICTOM Bécherel Combourg Hédé Tinténiac
- SICTOM Ploubalay
- SIRDOM de Dinard
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne